

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE
CHEPY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le quinze janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET, Maire

Date de convocation :

12 janvier 2016

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 8
Votants : 9

N° 1283/2016

Objet :
**Demande de
Subventions**

Projet n° 2 :

Travaux de voirie Rue
Hubert BOULLEZ

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent et excusé, Monsieur : BALOURDET Patrice.

Ayant donné pouvoir à Monsieur ROUSSINET, le Maire : Madame SOURDET Joëlle

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité** :

- d'approuver le projet n°2: remise aux normes, réfection de trottoirs et écoulement d'une partie de la rue Hubert BOULLEZ+ remplacement et remise à niveau des bordures autour de la place sur laquelle sont implantés l'arrêt de bus et le local des pompiers et dont le coût prévisionnel s'élève à 26 224€ H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet,
- d'adopter le plan de financement suivant et joint en annexe.

Sollicite :

- l'attribution d'une subvention au titre de la DETR de 30 % du montant de la dépense soit 6 294€
- l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général soit 26 224€ x 60 % x 50 % = 7 867€

- d'inscrire le solde au budget communal 2016.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 19 janvier 2016.

Par délégation,

M. MENISSIER
1^{ère} adjointe